

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA SEANCE DU 5 JUILLET 2023**

Département des Yvelines	Date de convocation : 29 juin 2023
Arrondissement de Mantes-la-Jolie	Date d'affichage : 29 juin 2023
Canton de Limay	Nombre de membres en exercice : 23
Commune de Porcheville	Présents : 18
	Date de publication : 6 juillet 2023

L'an deux mille vingt-deux,

Le mercredi 05 juillet à 19h00

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alec JALTIER, Maire.

**Etaient présents** : Monsieur JALTIER, Monsieur MARTINEZ, Madame DIEZ, Monsieur HENRY, Madame D'ANDREA-BOULIN, Monsieur LEVISTRE, Madame CLAVEAU, Monsieur JUNGER, Monsieur HEURTELOUP, Monsieur LARCHEVEQUE, Madame MULCIBA-POLYCARPE, Madame CHINTARAM, Monsieur HUOT-DUCOTE, Monsieur LE BIHAN, Madame WILLEMOT, Monsieur MANDON, Monsieur MOROSINOTTO-HAMOT, Madame FERREIRA-DELETTRE.

Absents : - Monsieur JACQUEMIN, Monsieur DAREL, Madame BORD.

Ont donné procuration : - Madame DUPRE à Monsieur HUOT-DUCOTE  
- Madame VAUDRON à Monsieur JALTIER

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame MULCIBA-POLYCARPE a été nommée à l'unanimité secrétaire de séance

-----

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 12 AVRIL 2023**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le procès-verbal du 12 avril 2023 joint en annexe avec 17 voix Pour, 2 Abstentions (Monsieur MOROSINOTTO-HAMOT, Madame FERREIRA-DELETTRE).

-----

5 - D'une augmentation des tarifs du CLAS de 1 euro.

6 - Du maintien des tarifs suivants :

- Les tarifs jeunes 17 à 25 ans.
- Aide aux devoirs.
- Participation des familles aux séjours et stages

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Affaires Scolaires et Périscolaires qui s'est réunie le 22 juin 2023,

Vu l'avis favorable (1 abstention Monsieur MOROSINOTTO-HAMOT) de la commission Finances, Personnel, Affaires Générales qui s'est réunie le 27 juin 2023,

*Monsieur MOROSINOTTO-HAMOT indique qu'il y a une erreur sur l'augmentation des tarifs ados et qu'il ne s'agit pas d'une augmentation de 2% mais de 20% et signale que l'augmentation de 1€ pour le CLAS correspond à 17% d'augmentation.*

*Monsieur MOROSINOTTO-HAMOT demande des explications sur le nombre de séances d'aide aux devoirs car d'après lui il y aura 50 séances et non 48 comme indiqué dans la délibération. Madame DIEZ explique que le calcul a été fait en retirant les deux jours fériés dans l'année. Madame FERREIRA-DELETTRE dit qu'il y a une différence entre ce qui est indiqué dans la délibération et le montant qui apparaît sur la facture et que la commune devrait procéder à un remboursement pour quelques familles. Madame DIEZ répond que ce sera précisé sur la facture l'année prochaine.*

*Monsieur MOROSINOTTO-HAMOT s'interroge sur le fait que les tarifs cantine ont augmenté alors que la commune est passée à 4 éléments. Madame DIEZ répond que cela fait plusieurs années que le passage de 5 à 4 éléments a eu lieu.*

*Madame FERREIRA-DELETTRE demande à combien revient le coût d'un repas pour un enfant en maternelle et un enfant en élémentaire pour la commune. Monsieur HENRY dit qu'il ne sait pas précisément mais qu'une grande partie du prix facturé aux familles est pris en charge par la commune. Monsieur le Maire lit un mail d'Yvelines Restauration reçu le 23 juin mentionnant les augmentations qu'ils ont subi sur l'ensemble des denrées alimentaires. Il présente les tarifs cantine de trois communes avoisinantes et fait remarquer que le tarif Porchevillois est nettement en dessous de ce qui est appliqué dans les autres communes malgré les augmentations diverses. Madame FERREIRA-DELETTRE explique que concernant le tarif d'Épône cela s'explique par le fait qu'il y a 6 éléments avec 3 jours de repas BIO et dit que cela ne répond pas à la question du coût du repas pour la commune. Monsieur HENRY répond qu'il va se renseigner et indique que l'augmentation ne concerne pas uniquement Yvelines Restauration mais également l'énergie par exemple avec une augmentation de 200 %. Monsieur MANDON demande si l'augmentation d'Yvelines Restauration a fait l'objet d'une négociation ou s'il s'agit de l'application du contrat. Madame DIEZ répond que c'est du au contrat et qu'ils peuvent augmenter chaque année. Monsieur MANDON demande en fonction de quels éléments et de quel pourcentage. Monsieur JUNGER répond que cela dépend de l'INSEE, de la matière première entre autre et qu'il est compliqué de négocier étant donné la conjoncture. Monsieur MOROSINOTTO-HAMOT demande si les communes énumérées font partie de la même centrale d'achat que Porcheville. Monsieur le Maire répond que non.*

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré avec 18 voix Pour et 2 Abstentions (Monsieur MOROSINOTTO-HAMOT, Madame FERREIRA-DELETTRE),

**ADOpte** les tarifs périscolaires, extrascolaires, cantine et aide aux devoirs 2023/2024.

**ADOpte** les tarifs enfance 2023/2024 tels que présentés ci-dessous :

DETERMINATION DE LA PARTICIPATION DES FAMILLES AUX SEJOURS ET STAGES ORGANISES PAR LE SERVICE ENFANCE-JEUNESSE-CULTURE		
QUOTIENT	% PARTICIPATION FAMILLE	% PARTICIPATION MAIRIE
A	35%	65%
B	40%	60%
C	45%	55%
D	55%	45%
E	60%	40%
F	75%	25%
EXTRA MUROS	100%	0

TARIFS ESPACES ADOS
---------------------

#### 1/ INSCRIPTION ESPACES ADOS

Cotisation annuelle de 18 € pour la période du 01 septembre au 31 août de l'année suivante.

(Rappel tarif 2022 : 15 €)

#### 2/ SORTIES

Les sorties sont payées par le biais d'une carte nominative d'une valeur de 10 € avec pour unité de compte 1 €. Les sorties sont facturées à hauteur de 50% environ du prix de revient pour les Porchevillois et à 100% du prix de revient pour les extra-muros.

TARIFS JEUNES 17 A 25 ANS
---------------------------

#### SORTIES

Les sorties sont facturées à hauteur de 50% environ du prix de revient pour les Porchevillois et à 100% du prix de revient pour les extra-muros

TARIFS CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE (CLAS)
---

7€ par mois pour les enfants scolarisés en école élémentaire.

(Rappel tarif 2022 : 6 €)

7€ par mois pour les enfants scolarisés en collège.

(Rappel tarif 2022 : 6 €)

TARIFS AIDES AUX DEVOIRS
--------------------------

Aide aux devoirs les lundis et jeudis soir à 90€ annuel pour une durée de 25 semaines, correspondant à 48 séances d'1h15.

La possibilité de permettre une facturation au prorata des cours pris, dans le cas où l'enfant pour des raisons particulières ne pourrait pas participer à l'aide aux devoirs sur 25 semaines (ex. déménagement...), le coût de la séance étant de 1€87.

TARIFS CANTINE
----------------

**DEL 2023-020 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL DANS LE CADRE DU « BOUCLIER DE SECURITE » POUR L'ACHAT DE CAMERAS INDIVIDUELLES POUR LA POLICE MUNICIPALE.**

Rapport : Monsieur HEURTELOUP

La Région soutient, dans le cadre du « Bouclier de sécurité », la modernisation des forces de police municipale d'Île-de-France et participe à la sécurisation des espaces publics.

Ce dispositif vise à améliorer les conditions de travail et de protection des polices municipales par le financement des acquisitions de matériel de protection.

La commune de Porcheville souhaite se doter de 2 caméras individuelles et sollicite une subvention à hauteur de 30% du montant total de la dépense HT qui est de 2979€ et 3574.80€ TTC.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Finances, Personnel, Affaires Générales réunie le 27 juin 2023,

*Monsieur MANDON demande pourquoi la subvention n'est que de 30% au lieu de 80% habituellement. Monsieur HEURTELOUP répond qu'il n'y avait que cette subvention de la Région qui correspondait à la demande. Monsieur MANDON demande si sans subvention cette acquisition se fera. Monsieur le Maire répond que oui et Monsieur HEURTELOUP répond que la demande a été faite le 12 juin et que le Préfet a donné son autorisation. Monsieur MOROSINOTTO-HAMOT regrette que la commission n'ait pas donné son avis à ce sujet. Monsieur HEURTELOUP indique que ce point a été vu en commission Finances, personnel et affaires générales et Monsieur le Maire précise qu'il n'était peut-être pas utile de réunir la commission sécurité pour l'achat de caméras.*

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **SOLLICITE** une subvention auprès de la Région dans le cadre du « **Bouclier de Sécurité** » au taux de 30 % pour l'acquisition du matériel.
- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessous exposé.

	DEPENSES	RECETTES	
<u>SOUTIEN A L'EQUIPEMENT DES FORCES DE SECURITE ET SECURISATION DES EQUIPEMENTS PUBLICS</u>	2979,00 €	REGION Ile de France - bouclier de sécurité - soutien à l'équipement des forces de sécurité et à la sécurisation des équipements publics - 30 % du coût H.T. des équipements	893,70 €
		<b>FONDS PROPRES</b>	2085,30 €
<b>TOTAL H.T.</b>	2979,00 €	<b>TOTAL H.T.</b>	2979,00 €

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à la présente délibération

-----

- 1- Un atelier « parcours multi-activités sportives » à partir de 3 ans d'une durée d'une heure.
- 2- Un atelier « parcours multi-activités sportives » à partir de 6 ans d'une durée d'une heure et trente minutes.

Il est proposé d'appliquer le tarif de l'enseignement collectif à savoir pour le parcours à partir de 3 ans :

- Porchevillois : 120 €/an
- Extramuros : 180 €/an

et que pour le parcours à partir de 6 ans :

- Porchevillois : 180 €/an
- Extramuros : 261 €/an

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Affaires Culturelles et Jeunesse qui s'est réunie le 21 juin 2023,

Vu l'avis à favorable à l'unanimité de la commission Finances, Personnel, Affaires Générales qui s'est réunie le 27 juin 2023,

*Monsieur MOROSINOTTO-HAMOT regrette que le pourcentage de remise ne soit pas le même pour les extramuros et les Porchevillois lorsqu'ils ont 3 ans, moins 33% et 6 ans, moins 31%. Monsieur JUNGER répond que pour les 3 ans la séance dure 1h contre 1h30 pour les 6 ans. Monsieur MANDON demande combien il y a d'extramuros. Monsieur JUNGER répond qu'il ne sait pas encore puisque les inscriptions se feront lors du forum des associations le 3 septembre.*

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la création d'une nouvelle activité « Parcours multi-activités sportives » et les tarifs ci-dessus présentés.

-----

## **DEL 2023-024 TARIFS DES ATELIERS CULTURELS 2023-2024**

Rapporteur : Monsieur JUNGER

Suite aux retours des professeurs d'enseignements artistiques et culturels (Anglais et Baby danse) sur la durée de leurs cours et afin de maintenir la concentration des élèves tout le long de l'activité, il est prévu de :

- 1- Réduire le cours de Baby-danse à 30 minutes (au lieu d'une heure)
- 2- Réduire le cours d'Anglais à 1heure (au lieu d'1h30)

Vu la différence des tarifs entre les ateliers culturels collectifs et en souhaitant qu'ils restent soutenables pour les administrés, il est proposé les tarifs ci-dessous :

Monsieur MOROSINOTTO-HAMOT demande une explication sur le tarif « pack musique » qui est moins cher de 4,9% par rapport à l'année dernière pour les extramuros alors que pour les Porchevillois il y a une augmentation de 2%. Monsieur JUNGER explique que c'est plus un réajustement et que la commune a besoin des extramuros. Il précise qu'il y avait des incohérences entre les tarifs extramuros et intramuros avec 10 % d'écart sur certaines activités. Monsieur MOROSINOTTO-HAMOT demande comment a été fait le rééquilibrage des tarifs zumba entre les extramuros et les intramuros. Monsieur JUNGER explique que le tarif est dégressif en fonction du nombre d'heures et que le pourcentage varie en fonction du nombre d'inscrits en intramuros et en extramuros sur le nombre d'heures. Monsieur MOROSINOTTO-HAMOT dit qu'il aurait souhaité avoir ces informations et Monsieur le Maire répond qu'il y a eu un groupe de travail et une commission sur ce sujet. Monsieur MANDON demande s'il y a plusieurs professeurs pour la couture. Monsieur JUNGER répond qu'il y a un professeur pour les enfants et un pour les adultes et que le tarif est différent par ce qu'il n'y a pas le même nombres d'inscrits pour les cours d'1h et ceux d'1h30. Monsieur le Maire intervient et précise qu'il y a eu une commission Culture/Jeunesse, une commission Finances et un groupe de travail lors desquelles le sujet a été vu. Monsieur MOROSINOTTO-HAMOT demande s'il pourra être présent lors des groupes de travail. Monsieur JUNGER répond que oui.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré avec 19 voix Pour et 1 Abstention (Monsieur MANDON)

- **APPROUVE** les tarifs proposés ci-dessus.

---

## **DEL 2023-025 MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES ACTIVITES CULTURELS**

Rapporteur : Monsieur JUNGER

Monsieur JUNGER indique qu'afin de faciliter les démarches administratives des élèves ainsi que celles des professeurs d'enseignements culturels, il propose d'ouvrir une session de pré-inscription à partir du mois de juin et ce jusqu'au 15 août de chaque année.

Cette nouvelle modalité d'inscription figurera dans l'article 3 – A du règlement intérieur des activités culturelles. (Annexe n°1)

De ce fait, la date d'échéance des règlements sera avancée au 15 décembre et permettra de clôturer l'année civile. Cette modification figurera également dans l'article 3 – B.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission Affaires Culturelles et Jeunesse qui s'est réunie le 21 juin 2023,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** la modification du règlement intérieur joint en annexe, des activités culturelles telle qu'indiquée ci-dessus.

---

## **DEL 2023-026 CREATIONS DE POSTES SUITE AUX AVANCEMENTS DE GRADE.**

Rapporteur : Monsieur HENRY

Le nombre de participants sera fixé à 250 maximum.

L'âge minimum pour y participer sera de 8 ans. Les enfants seront placés sous la responsabilité de leurs parents ou responsable légal.

Il est proposé une participation unique fixée à 7€ par participant.

La possibilité est donnée aux participants d'acheter leur billet via une billetterie en ligne, incluant 0,99 euros en sus des 7€.

Vu l'avis favorable (l'abstention Monsieur MOROSINOTTO-HAMOT) de la Commission Finances, Personnel, Affaires Générales réunie le 27 juin 2023.

*Madame WILLEMOT demande qui organise l'évènement. Monsieur JUNGER répond que c'est à l'initiative du service Evènementiel/Communication.*

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **ADOPTE** le tarif ci-dessus proposé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15

Le Maire,



**Alec JALTIER**

Secrétaire de séance,



**Gwladys MULCIBA-POLYCARPE**